INOCAP

INOCAP GESTION SAS

QUADRIGE EUROPE MIDCAPS

rapport annuel

FONDS COMMUN DE PLACEMENT - FCP DE DROIT FRANÇAIS

EXERCICE CLOS LE : 31.12.2018

sommaire

informations concernant les placements et la gestion **3**

rapport d'activité **7**

rapport du commissaire aux comptes **12**

comptes annuels **15**

bilan 16

actif 16

passif 17

hors-bilan 18

compte de résultat 19

annexes 20

règles & méthodes comptables 20

évolution actif net 23

compléments d'information 24

inventaire **37**

Société de gestion	INOCAP GESTION SAS 40, rue de la Boëtie - 75008 - Paris
Dépositaire et Conservateur	SOCIETE GENERALE 29, Boulevard Haussmann - 75009 Paris
Commissaire aux comptes	KPMG 2, avenue Gambetta - 92066 paris la défense Cedex Représenté par Monsieur Gérard GAULTRY
Commercialisateur	INOCAP GESTION SAS

Informations concernant les placements et la gestion

Classification

Actions des pays de l'Union Européenne.

Modalités de détermination et d'affectation des revenus

Pour les parts C, E et I : les sommes distribuables sont égales au résultat net de l'exercice augmenté des reports à nouveau et majorées ou diminuées du solde des comptes de régularisation des revenus afférents à l'exercice clos.

Les sommes distribuables sont intégralement capitalisées chaque année.

Opc d'opc

inférieur à 10% de l'actif net.

Objectif de gestion

L'objectif du Fonds est de rechercher une performance, sur une période recommandée de placement d'au moins 5 ans, liée à l'investissement dans une sélection d'actions européennes, supérieure à l'indice MSCI EMU Small Cap Net Return Index (dividendes réinvestis). La gestion est discrétionnaire et à ce titre l'évolution du portefeuille pourra être différente de celle de l'indice pré cité.

Indicateur de référence

L'attention des souscripteurs est attirée sur le fait que le style de gestion étant discrétionnaire, la composition du portefeuille ne cherchera jamais à reproduire, ni au niveau géographique, ni au niveau sectoriel la composition d'un indicateur de référence. Toutefois, à titre d'information, la performance du Fonds pourra être comparée, à posteriori, à l'indice MSCI EMU Small Cap Net Return Index (dividendes réinvestis) .

L'indice MSCI EMU Small Cap Net Return Index (dividendes réinvestis)regroupe 485 valeurspour une capitalisation de 788 milliards d'euros . (code Bloomberg : M7EMSC Index)

L'administrateur de cet indice est MSCI. Les informations sur cet indice sont disponibles sur le site www.msci.com . A la date de la dernière mise à jour

du présent prospectus, l'administrateur de cet indice n'était pas encore inscrit sur le registre d'administrateurs et d'indices de référence tenu par l'ESMA.

Stratégie d'investissement

Stratégie utilisée

Le FCP suivra une gestion discrétionnaire afin d'être investi jusqu'à 100% de l'actif net en actions cotées européennes majoritairement de moyennes capitalisations et détiendra à tout moment en permanence au moins 75% de l'actif net en titres éligibles au PEA. Le FCP est exposé à 60% minimum en actions des pays de l'Union Européenne. Le Fonds pourra être investi à hauteur de 25% maximum de l'actif net sur des produits de taux afin de réduire l'exposition aux marchés actions. La part des actions cotées sur Alternext ne dépassera pas 10% de l'actif net.

Le Fonds pourra investir dans une limite de 10% de son actif net dans des OPCVM français ou européens agrées conformément à la Directive 2009/65/CE, ou en OPC autorisés à la commercialisation en France ou en OPC français non-conformes, répondant aux 4 critères de l'article R 214-13 du Code Monétaire et Financier dans le but de gérer sa trésorerie.

La stratégie d'investissement est opportuniste et sera basée sur le « stock picking ». La Société de Gestion réalisera ses propres analyses à partir de sources internes et externes des sociétés ciblées et portera sur les fondamentaux de ces dernières :

Fondamentaux quantitatifs :

- analyse des bilans et comptes de résultats,
- analyse de la structure financière et génération de cash flows,
-perspectives de croissance d'activité et de rentabilité,
-capacité de distribution d'un dividende élevé et pérenne.

Fondamentaux qualitatifs :

- qualité du management,
- secteur d'activité de niche,
- environnement concurrentiel,
- degrés de dépendance de l'activité à une zone géographique ou une typologie de clients,
- capacité à maintenir les prix,
- aspect spéculatif de la valeur lié à une situation spéciale.

Une fois cette analyse effectuée et dans la mesure du possible complétée par des rencontres notamment privées avec les sociétés étudiées, la Société

de Gestion réalise une valorisation de l'entreprise et détermine un objectif de cours d'achat.

Le portefeuille sera relativement concentré (avec un nombre de lignes compris entre 20 et 40).

La part non investie en actions est placée en produits de taux (instruments du marché monétaire et titres de créances).

L'OPCVM n'utilise pas les ratios dérogatoires énoncés à l'article R214-22 du code monétaire et financier.

Catégorie d'actifs et de contrats financiers dans lesquels l'OPCVM entend investir

Actifs hors dérivés intégrés

Actions :

Le FCP QUADRIGE EUROPE MIDCAPS est éligible au PEA et sera à tout moment investi à hauteur de 75% minimum de son actif net en actions de l'Union Européenne. Le Fonds pourra, dans une limite de 10% de l'actif, détenir des titres de sociétés cotées dans des pays hors de l'Union Européenne.

Titres de créances et instruments du marché monétaire :

Le Fonds pourra investir à hauteur de 25% maximum de son actif net dans des titres de créances ou instruments du marché monétaire, sans limitation de la durée restant à courir lors de l'acquisition. La répartition entre émetteurs privés et publics est déterminée librement par le gérant. Le Fonds investira sur des titres dont la notation, au moment de l'acquisition, ne sera pas inférieure à BBB- (notation S&P ou notation équivalente selon la société de gestion). Ces critères de choix ne seront pas exclusifs. Tous les supports de taux seront libellés en euros et accessoirement en autres devises.

Actions ou parts d'autres OPC :

Le Fonds pourra détenir jusqu'à 10% de son actif net des parts ou actions d'OPC Français ou Européens agréés conformément à la Directive 2009/65/CE, ou en OPC autorisés à la commercialisation en France ou en OPC français non-conformes, répondant aux 4 critères de l'article R 214-13 du Code Monétaire et Financier dans le but de gérer sa trésorerie. Ces derniers pourront être des : (i) OPC « monétaires » ou « monétaires court

terme » afin de gérer la trésorerie et le passif de l'OPCVM, (ii) OPC « obligations et autres titres de créance libellés en euros » ou « obligations et autres titres de créance internationaux » dans le but de réaliser l'objectif de gestion, (iii) OPC « actions françaises » ou « actions internationales » ou

« actions des pays de l'Union Européenne » ou d'OPC exposés aux obligations et aux actions afin d'exposer le Fonds a des secteurs et zone géographiques non atteintes par la stratégie du Fonds.

Instruments financiers dérivés et titres intégrant des dérivés

Le Fonds n'aura pas recours aux instruments financiers dérivés.

Dans la limite de 10% de l'actif net, le Fonds peut investir dans des titres intégrant des dérivés. Ces instruments sont restreints aux obligations convertibles (simples, indexées, ORA) et aux bons de souscriptions.

Dépôts

Le Fonds n'effectuera pas de dépôts.

Emprunts d'espèces

Le Fonds pourra avoir recours temporairement aux emprunts d'espèces dans la limite de 10% de son actif net en raison des opérations liées à ses flux (investissements et désinvestissements en cours, opération de souscriptions/rachats).

Acquisition ou cession temporaire de titres

Le Fonds ne procédera pas à des opérations d'acquisitions ou cessions temporaires de titres.

Contrats constituant des garanties financières : néant

Profil de risque

Vous devez avoir conscience que le profil de risque du FCP est adapté à un horizon de placement minimum de 5 ans.

Risque discrétionnaire

Le style de gestion discrétionnaire repose sur l'anticipation de l'évolution des différents marchés (actions, obligations). Il existe un risque que le Fonds ne soit pas investi à tout moment sur les marchés ou les titres les plus performants.

Risque de perte en capital

Le FCP n'offre aucune garantie de performance ou de capital et peut donc présenter un risque de perte en capital. Le capital initialement investi pourra ne pas être entièrement restitué.

Risque lié aux marchés actions

Le Fonds est exposé en permanence à hauteur de 60% minimum de son actif net sur les marchés actions. Les variations des marchés actions peuvent entraîner des variations importantes de l'actif net du FCP pouvant avoir un impact négatif sur sa valeur liquidative.

Risque lié aux marchés de petites capitalisations

L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que le Fonds pourra être exposé aux marchés régulé de micro et petites capitalisations. Les volumes d'échange en bourse sont réduits et les mouvements de marché sont plus marqués et rapides tant à la hausse qu'à la baisse que sur les moyennes et grandes capitalisations. La part des actions cotées sur Alternext ne dépassera pas 10% de l'actif net du Fonds.

Risque de taux

Le Fonds pourra être exposé dans la limite de 25% de son actif net directement ou via des OPC (dans la limite de 10% de l'actif net du FCP) en support de taux. La valeur liquidative pourra baisser en cas de hausse des taux d'intérêts.

Risque de crédit

Le Fonds pourra être exposé dans la limite de 25% de son actif net directement ou via des OPC (dans la limite de 10% de l'actif net du FCP). Le risque de crédit correspond au risque de baisse de la qualité de crédit d'un émetteur privé ou de défaut de ce dernier. La valeur des titres de créances obligataires, dans lesquels est investi l'OPCVM, peut baisser, entraînant ainsi une baisse de sa valeur liquidative.

Risque lié aux obligations convertibles

Le FCP pourra être investi en obligations convertibles. La valeur des obligations convertibles dépend de plusieurs facteurs : niveau des taux d'intérêt, évolution du prix des actions sous-jacentes, évolution du prix du dérivé intégré dans l'obligation convertible. Ces différents éléments peuvent entraîner une baisse de la valeur liquidative du FCP.

Risque de change

Le portefeuille du FCP peut être exposé jusqu'à 25% de son actif net au risque de change hors euro. Il s'agit du risque de baisse des titres détenus par rapport à la devise de référence du portefeuille qui est l'euro.

Souscripteurs concernés et profil de l'investisseur type

Part C : tous souscripteurs et plus particulièrement les personnes physiques, dont les souscripteurs au travers de PEA, PEA PME, comptes titres.

Part I : institutionnels et sociétés de gestion français.

Part E : institutionnels

Les parts du Fonds sont éligibles au PEA et pourront être détenues sans aucune limitation par les compagnies d'assurance (art R322-22 du Code des Assurances), et par des caisses de retraite et organisme régis par le code de la mutualité et pourront servir de support à des contrats d'assurance-vie libellés en unité de compte. Le Fonds pourra convenir à des investisseurs recherchant une exposition aux marchés actions de petites et moyennes capitalisations sur une période de placement de 5 ans minimum et qui sont conscients des risques liés à l'évolution des marchés et à leur volatilité. Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans ce Fonds dépend de la situation personnelle de chaque investisseur. Pour le déterminer, il convient de tenir compte du patrimoine personnel, des besoins actuels et de la durée recommandée de placement mais également du souhait de prendre des risques ou a contrario de privilégier un investissement prudent.

Il est également recommandé aux investisseurs de suffisamment diversifier leurs placements afin de ne pas les exposer uniquement aux risques d'un seul OPC.

Indications sur le régime fiscal

Le FCP est éligible au Plan d'Epargne en Actions (PEA). Le FCP n'est pas assujetti à l'IS et un régime de transparence fiscale s'applique pour le porteur. Le régime fiscal applicable aux plus ou moins-values latentes ou réalisées par l'OPCVM dépend des dispositions fiscales applicables à la situation particulière de l'investisseur et/ou de la juridiction d'investissement du FCP. Si l'investisseur a des doutes sur sa situation fiscale personnelle, il doit s'adresser à un conseiller fiscal reconnu.

Investisseurs non autorisés

Les parts du Fonds ne sont pas enregistrées sous le « United States Securities Act of 1933 » et ne sont ni offertes ni vendues directement ou indirectement sur le territoire américain ou pour le compte d'un « US person » tel que défini dans la réglementation applicable. A titre indicatif, sont notamment considérées comme des « US person » au sens de « Regulation S » du « United States Securities Act of 1933 » toute personne résidant aux Etats-Unis ainsi que toute société commerciale, société en nom collectif ou autre entité constituée ou enregistrée aux Etats-Unis. Les parts du Fonds ne doivent être ni offertes, vendues ou transférées aux Etats-Unis (y compris dans ses territoires et possessions), ni bénéficier, directement ou indirectement, à une US Person.

Pour plus de détails, le prospectus complet est disponible sur simple demande auprès de la société de gestion.

- *Le prospectus de l'OPC et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés gratuitement en français dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite du porteur auprès de : INOCAP – 40, rue la Boëtie 75008 Paris – Tél : 01 45 64 05 80. Ces documents sont également disponibles sur le www.inocap.fr.*
- *Date d'agrément par l'AMF : le 11 décembre 2015.*
- *Date de création du Fonds :le 31 décembre 2015*

rapport d'activité

Rapport annuel | 2018 | Quadrige Europe Midcaps

10 premières positions du fonds Quadrige Europe au 31/12/2018 :

- Siegfried | 6,09%
- Datalogic | 5,94%
- Barco | 5,70%
- Alstom | 4,77%
- Kion Group | 4,74%
- Qiagen | 4,65%
- Worldline | 4,57%
- Eurofins Scientific | 4,13%
- Tarkett | 4,08%
- Virbac| 4,00%

Répartition sectorielle du fonds Quadrige Europe Midcaps au 31/12/2018 :

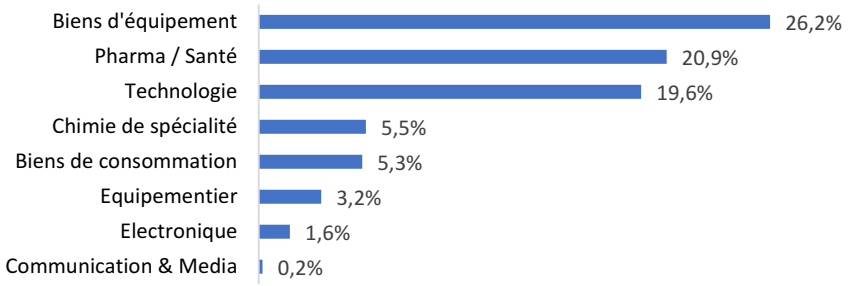

Répartition du fonds Quadrige Europe Midcaps par pays au 31/12/2018 :

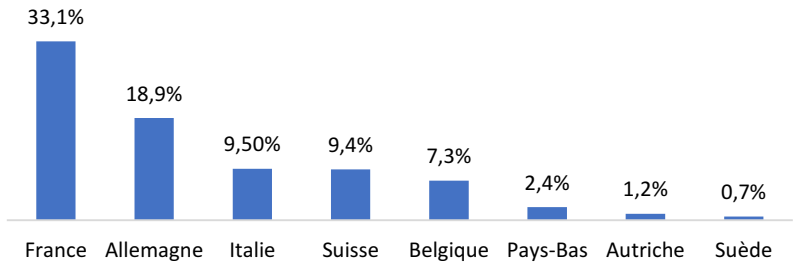

Répartition du fonds Quadrige Europe Midcaps par capitalisation boursière au 31/12/2018 :

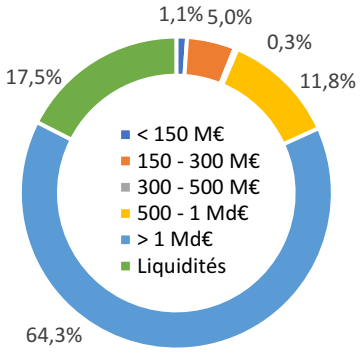

Evolution de la capitalisation moyenne pondérée du fonds Quadrige Europe Midcaps au cours de l'exercice 2018 :

	janv.-18	févr.-18	mars-18	avr.-18	mai-18	juin-18	juil.-18	août-18	sept.-18	oct.-18	nov.-18	déc.-18
Capi. moyenne en Mds €	3,7	2,4	2,8	2,4	3,7	5,3	1,5	1,9	2,2	2,5	2,6	3,0

Evolution du taux d'exposition action du fonds Quadrige Europe Midcaps au cours de l'exercice 2018 :

	janv.-18	févr.-18	mars-18	avr.-18	mai-18	juin-18	juil.-18	août-18	sept.-18	oct.-18	nov.-18	déc.-18
Taux d'exposition	96,03%	97,40%	91,20%	94,90%	91,33%	93,80%	80,68%	83,38%	83,77%	91,47%	92,35%	82,48%

Le fonds Quadrige Europe Midcaps au 31/12/2018 a une exposition de 82,48% au titres éligibles au PEA. Sur l'ensemble de l'année 2018 Quadrige Europe Midcaps enregistre un repli de 30,04% pour la part C et 28,89% pour la part I, en comparaison à l'indicateur de référence (Stoxx Europe Ex UK Small dividendes réinvestis) qui a enregistré un repli de 10,96%. Au 31 décembre 2018, la valeur liquidative de la part C, s'établit à 110,96€, et de 72 675,69€ pour la part I.

La Part E ayant été créé en fin d'année 2018, sa performance sur l'exercice 2018 ne peut pas être calculée. Sa valeur liquidative s'établit à 967 252,44€ au 31/12/2018.

L'actif net de Quadrige Europe s'établi à 77,25 M€ à la fin de l'exercice 2018.

Ci-dessous l'évolution de la valeur liquidative et de l'actif net de Quadrige Europe, au cours de l'exercice 2018.

Part C :

	janv.-18	févr.-18	mars-18	avr.-18	mai-18	juin-18	juil.-18	août-18	sept.-18	oct.-18	nov.-18	déc.-18
VL Part C	160,13	156,59	152,37	155,89	155,57	150,71	151,24	150,72	144,58	130,79	122,38	110,96
Acif net en M€	79,66	75,43	77,18	72,21	60,32	55,38	51,29	50,69	48,08	36,75	33,32	28,17

Part I :

	janv.-18	févr.-18	mars-18	avr.-18	mai-18	juin-18	juil.-18	août-18	sept.-18	oct.-18	nov.-18	déc.-18
VL Part IC	103264,65	101447,75	98925,93	101314,53	101204,24	98138,98	98577,43	98336,1	94415,48	85495,77	80073,9	72675,69
Acif net en M€	1,82	1,79	1,74	1,79	1,79	1,74	1,75	1,74	1,67	1,41	1,32	1,08

Part E :

	janv.-18	févr.-18	mars-18	avr.-18	mai-18	juin-18	juil.-18	août-18	sept.-18	oct.-18	nov.-18	déc.-18
VL Part E												967252,44
Acif net en M€												47,99

Durant l'année 2018, le fonds à tiré profit de la solide contribution de certaines convictions telle que Robertet.

Robertet (+22,3%*), ETI familiale leader mondial des matières premières naturelles, a développé depuis 1850 une expertise unique dans les arômes, les parfums et les actifs de santé et de beauté. Son empreinte est véritablement mondiale avec 85% de ses ventes, qui ont dépassé 500 M€ en 2017, réalisées à l'international et 14 sites de production répartis dans le monde. L'orientation du marché vers davantage d'ingrédients naturels ainsi que le besoin grandissant de traçabilité assurent à Robertet

la poursuite d'une solide croissance de ses ventes et de ses profits. Au cours de son premier semestre fiscal, le groupe a ainsi enregistré une progression +8% de son résultat net pour une hausse de +11% de son chiffre d'affaires à devises constantes. Par ailleurs, la consolidation en cours du marché, illustrée par les acquisitions de Naturex par Givaudan et de Frutarom par IFF, confère à Robertet un statut de cible potentielle.

A contrario, certaines convictions ont contre performé et pesé sur la performance du fonds : Tarkett, Parrot, Hellofresh, Clariant, Osram.

Tarkett (-26,4%*) est n°2 mondial du revêtement de sols. La hausse du prix du pétrole en 2018, qui vient renchérir le prix des bases plastiques, a pesé sur le titre. Cependant, les hausses de prix de vente enclenchées en Europe et aux Etats-Unis, ainsi que la reprise de la croissance organique devraient être à l'origine d'une amélioration progressive de la rentabilité. L'annonce en septembre du départ surprise du Président reflète par ailleurs la volonté de la famille actionnaire d'accélérer la mise en œuvre d'une stratégie plus offensive tout en conservant sa vision industrielle à moyen et long terme.

Parrot (-78,4%*) a subi des ventes trimestrielles très décevantes tant au niveau des drones grands publics que des drones professionnels. L'ampleur de l'avertissement pour l'ensemble de l'année en termes de CA et de rentabilité révèle l'incapacité de la société à faire face au géant chinois DJI et remet fondamentalement en cause les perspectives à moyen terme. Après avoir été actionnaire de Parrot depuis 5 ans, nous avons cédé l'intégralité de notre position à la suite de cet avertissement.

Hellofresh (-23,8%*) est une société allemande fondée en 2011 et spécialiste de la livraison de box repas. Avec une présence dans 11 pays et près de 2 millions d'abonnés, HelloFresh s'est imposé comme la référence en Europe et aux Etats-Unis de ce marché de niche en forte croissance. Sur la base d'un chiffre d'affaires de 905 millions d'euros en 2017, le groupe vise pour 2018 une croissance proche de 35%. La société a annoncé au deuxième trimestre avoir atteint le point mort de rentabilité avec deux trimestres d'avance sur ses attentes et a donc engagé une nouvelle phase d'investissement pour agrandir son marché adressable. La défiance généralisée pour les valeurs de forte croissance en général et pour les e-commercants en particulier ont pesé sur le titre au second semestre.

Clariant (-11,5%*) a souffert de la cession de la participation de l'actionnaire activiste au groupe industriel SABIC. Cette opération pourrait néanmoins contribuer à l'accélération de la progression des profits du groupe du fait d'une vision industrielle renforcé. Clariant pourrait renforcer ses opportunités de développement à moyen terme en tirant profit des collaborations industrielles avec son nouvel actionnaire. Ce rapprochement devrait dégager des synergies annuelles de 100 millions de francs suisses. Le nouveau Clariant se concentrera sur des produits de chimie de spécialités à forte valeur ajoutée.

Osram (-21,9%*) est leader mondial des solutions d'éclairages à dominante professionnelle et des semi-conducteurs utilisés pour la fabrication des LED. Investissant 9% de ses ventes en R&D, ses innovations, dans les technologies infrarouges et de détection laser, accélèrent ses conquêtes commerciales dans les domaines de la voiture autonome, des équipements médicaux et des smartphones. Désormais opérationnelle, sa nouvelle usine malaisienne doit contribuer à l'amélioration de sa productivité et au renforcement de ses positions concurrentielles. Une éventuelle sortie du périmètre de sa division luminaire grand public favoriserait son profil de croissance et sa rentabilité. Sa solidité financière pourrait permettre de réaliser des acquisitions ciblées créatrices de valeur. Cependant l'Allemand a revu à la baisse ses ambitions de croissance, à très court terme, du fait du ralentissement de cadences de production et de décalages de projets chez ses clients.

*Performance annuelle de la valeur dans le fonds sur l'année 2018

INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

Modification en cours de vie
6 juillet 2018 : Mise à jour du prospectus du fonds avec le Règlement Benchmark et sur la prise en charge des frais de recherche par le fonds
5 septembre 2018 : changement de dénomination de l'OPCVM de QUADRIGE EUROPE à QUADRIGE EUROPE MIDCAPS
14 décembre 2018 : création de la part E

Commission de mouvement :
Néant

Politique de Rémunération de la société de gestion
La société de gestion dispose d'une politique de rémunération conforme aux dispositions de la directive européenne 2014/91/UE (« Directive UCITS V ») et articles y afférents du Règlement Général AMF qui s'appliquent aux OPCVM. La politique de rémunération favorise une gestion des risques saine et efficace et n'encourage pas une prise de risque qui serait incompatible avec les profils de risque des OPCVM qu'elle gère. La société de gestion a mis en place les mesures adéquates permettant de prévenir tout conflit d'intérêts. La politique de rémunération s'applique à l'ensemble des collaborateurs de la société de gestion considérés comme ayant un impact matériel sur le profil de risque des OPCVM et identifiés chaque année comme tels au moyen d'un processus associant la Direction Générale, les équipes de risque et la conformité. Le personnel de la société de gestion ainsi identifié perçoit une rémunération comprenant de façon équilibrée une composante fixe et une composante variable, faisant l'objet d'un examen annuel et basé sur la performance individuelle et collective. Les principes de la politique de rémunération sont révisés sur une base régulière et adaptés en fonction de l'évolution règlementaire. La politique de rémunération est approuvée par les administrateurs de la société de gestion. Le détail de la politique de rémunération de la société de gestion est disponible sur le site internet de la société : www.inocapgestion.com. Une copie écrite de la politique est disponible gratuitement sur simple demande adressée à la société de gestion

Modalités de mise à disposition des investisseurs des différents documents et rapports relatifs à la politique de vote de la société de gestion et à sa mise en œuvre.
La "politique de vote" et le rapport de la société de gestion rendant compte des conditions dans lesquelles elle a exercé les droits de vote des Opc qu'elle gère et l'information relative au vote sur chaque résolution peuvent, en application des articles 321-132 et suivants du Règlement Général de l'AMF être consultés, au siège social de la société de gestion sur simple demande.

Procédure de choix des intermédiaires
INOCAP a retenu une approche multicritères pour sélectionner les intermédiaires garantissant la meilleure exécution des ordres de bourse. Les critères retenus sont à la fois quantitatifs et qualitatifs et dépendent des marchés sur lesquels les intermédiaires offrent leurs prestations, tant en termes de zones géographiques que d'instruments. Les critères d'analyse portent notamment sur la disponibilité et la pro-activité des interlocuteurs, leur capacité à organiser des rencontres avec les sociétés, la rapidité, la qualité de traitement et d'exécution des ordres ainsi que les coûts d'intermédiation. Le compte-rendu relatif aux frais d'intermédiation ainsi que la politique de meilleure sélection est disponible sur le site internet.

Risque global de l'Opc
Méthode choisie par la société de gestion pour mesurer le risque global de l'opc : La méthode retenue est celle de l'engagement.

Critères ESG
Conformément à l'article D. 533-16-1 du code monétaire et financier, les souscripteurs sont informés que l'OPC ne prend pas simultanément en compte dans sa politique d'investissement des critères sociaux, environnementaux et de qualité de gouvernance.

Techniques de gestion efficace de portefeuille
L'OPC n'a pas eu recours à des techniques de gestion efficace de portefeuille au sens de l'article R214-18 du Code Monétaire et Financier.

Opérations de financement sur titres en application du Règlement SFTR
L'OPC n'a pas eu recours à des opérations de financement sur titres au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2018.

rapport du commissaire aux comptes

KPMG S.A.
Siège social
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
France

Téléphone : +33 (0)1 55 68 86 66
Télécopie : +33 (0)1 55 68 86 60
Site internet : www.kpmg.fr

Fonds Commun de Placement
QUADRIGE EUROPE MIDCAPS

40, rue de la Boétie - 75008 Paris

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2018

Aux porteurs de parts,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif QUADRIGE EUROPE MIDCAPS constitué sous forme de fonds commun de placement relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fonds commun de placement à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 30 décembre 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

KPMG S.A., société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants adhérents de KPMG International Cooperative, une entité de droit suisse.

Société anonyme d'expertise comptable et de commissariat aux comptes à directoire et conseil de surveillance. Inscrite au Tableau de l'Ordre à Paris sous le n° 14-30080101 et à la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Versailles.

Siège social :
KPMG S.A.
Tour Eqho
2 avenue Gambetta
92066 Paris La Défense Cedex
Capital : 5 497 100 €.
Code APE 6920Z
775 726 417 R.C.S. Nanterre
TVA Union Européenne
FR 77 775 726 417

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille, et sur la présentation d'ensemble des comptes, au regard du plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion établi par la société de gestion

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds commun de placement à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds commun de placement ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fonds commun de placement.

KPMG

Fonds Commun de Placement

QUADRIGE EUROPE MIDCAPS

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

29 avril 2019

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds commun de placement à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense, le 29 avril 2019

KPMG S.A.

Gérard Gaultry
Associé

comptes annuels

BILAN actif

	31.12.2018	29.12.2017
Devise	EUR	EUR
Immobilisations nettes	**-**	**-**
Dépôts	**-**	**-**
Instruments financiers	**71 106 991,64**	**77 539 662,86**
• ACTIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	63 711 883,36	76 848 058,45
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• TITRES DE CRÉANCES		
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé		
Titres de créances négociables	-	-
Autres titres de créances	-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• ORGANISMES DE PLACEMENTS COLLECTIFS		
OPCVM et Fonds d'Investissement à Vocation Générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	7 395 108,28	691 604,41
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays États membres de l'Union européenne	-	-
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés	-	-
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés	-	-
Autres organismes non européens	-	-
• OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES		
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• CONTRATS FINANCIERS		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	-
• AUTRES INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
Créances	**48 081,31**	**1 552 705,69**
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	48 081,31	1 552 705,69
Comptes financiers	**7 024 025,62**	**1 082 017,37**
Liquidités	7 024 025,62	1 082 017,37
Autres actifs	**-**	**-**
Total de l'actif	**78 179 098,57**	**80 174 385,92**

BILAN passif

	31.12.2018	29.12.2017
Devise	EUR	EUR
Capitaux propres		
• Capital	83 323 128,77	70 133 738,29
• Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
• Report à nouveau	-	-
• Plus et moins-values nettes de l'exercice	-5 648 618,85	12 089 593,45
• Résultat de l'exercice	-426 979,53	-3 129 124,18
Total des capitaux propres *(montant représentatif de l'actif net)*	**77 247 530,39**	**79 094 207,56**
Instruments financiers	**-**	**-**
• OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
• OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES FINANCIERS		
Dettes représentatives de titres financiers donnés en pension	-	-
Dettes représentatives de titres financiers empruntés	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• CONTRATS FINANCIERS		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	-
Dettes	**931 568,18**	**1 080 178,36**
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	931 568,18	1 080 178,36
Comptes financiers	**-**	**-**
Concours bancaires courants	-	-
Emprunts	-	-
Total du passif	**78 179 098,57**	**80 174 385,92**

HORS-bilan

	31.12.2018	29.12.2017
Devise	EUR	EUR
Opérations de couverture		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
Autres opérations		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-

COMPTE de résultat

	31.12.2018	29.12.2017
Devise	EUR	EUR
Produits sur opérations financières		
• Produits sur dépôts et sur comptes financiers	-	-
• Produits sur actions et valeurs assimilées	843 256,68	162 995,89
• Produits sur obligations et valeurs assimilées	-	-
• Produits sur titres de créances	-	-
• Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Produits sur contrats financiers	-	-
• Autres produits financiers	-	-
Total (I)	**843 256,68**	**162 995,89**
Charges sur opérations financières		
• Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Charges sur contrats financiers	-	-
• Charges sur dettes financières	-896,79	-1 026,01
• Autres charges financières	-6 349,13	-2 065,49
Total (II)	**-7 245,92**	**-3 091,50**
Résultat sur opérations financières (I - II)	**836 010,76**	**159 904,39**
Autres produits (III)	-	-
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	-1 392 090,10	-1 396 004,50
Résultat net de l'exercice (L.214-17-1) (I - II + III - IV)	**-556 079,34**	**-1 236 100,11**
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	129 099,81	-1 893 024,07
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	-	-
Résultat (I - II + III - IV +/- V - VI) :	**-426 979,53**	**-3 129 124,18**

annexes

1 règles & méthodescomptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Règles d'évaluation des actifs

Méthode d'évaluation :

Les instruments financiers et valeurs négociées sur un marché règlementé sont évalués au prix de marché.

Toutefois, les instruments ci-dessous sont évalués selon les méthodes spécifiques suivantes :

- les obligations et actions européennes sont valorisées au cours de clôture, les titres étrangers sont valorisés au dernier cours connu.

- Les actions et obligations faisant l'objet de couverture ou d'arbitrage par des positions sur les marchés à terme sont évaluées sur la base des cours de clôture du jour.

- Les titres de créances et assimilés négociables qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués par l'application d'une méthode actuarielle, le taux retenu étant celui des émissions de titres équivalents affecté, le cas échéant, d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur du titre. Cependant, les titres de créances négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois et en l'absence de sensibilité particulière pourront être évalués selon la méthode linéaire.

- Les titres de créances négociables dont la durée de vie est inférieure à 3 mois sont valorisés au taux de négociation d'achat. Un amortissement de la décote ou de la surcote est pratiqué de façon linéaire sur la durée de vie du TCN.

- Les titres de créances négociables dont la durée de vie est supérieure à 3 mois sont valorisés au taux de marché.

- Les parts ou actions d'OPCVM sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue.

- Les actifs et passifs libellés dans une devise différente de la devise de référence de la comptabilité du Fonds sont évalués au cours de change du jour. Source : fixing BCE.

En cas de non cotation d'une valeur, le dernier cours de bourse de la veille est utilisé.

Les instruments financiers non négociés sur un marché règlementé sont évalués sous la responsabilité de la Société de Gestion à leur valeur probable de négociation. En cas d'absence de cotation le jour de l'évaluation ou d'une cotation non réaliste, les instruments financiers sont évalués à leur valeur probable de négociation. Les évaluations et leurs justifications sont placées sous la responsabilité de la Société de Gestion et sont communiquées au commissaire aux comptes à l'occasion de ses contrôles.

Méthode de comptabilisation

Mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des dépôts et instruments financiers à revenu fixe : coupon encaissé.

Mode d'enregistrement des frais d'acquisition et de cession des instruments financiers : frais inclus.

Méthodes d'évaluation des engagements hors-bilan

Les opérations de hors-bilan sont évaluées à la valeur d'engagement.

La valeur d'engagement pour les contrats à terme fermes est égale au cours (en devise de l'opc) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le nominal.

La valeur d'engagement pour les opérations conditionnelles est égale au cours du titre sous-jacent (en devise de l'opc) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le delta multiplié par le nominal du sous-jacent.

La valeur d'engagement pour les contrats d'échange est égale au montant nominal du contrat (en devise de l'opc).

annexes

Frais de fonctionnement et de gestion

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM, à l'exception des frais de transactions. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôt de bourse…) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Aux frais de fonctionnement peuvent s'ajouter :

- des commissions de surperformance. Celles-ci rémunèrent la Société de Gestion dès lors que l'OPCVM a dépassé ses objectifs. Elles sont facturées à l'OPCVM,
- des commissions de mouvements facturées à l'OPCVM,
- une part du revenu des opérations d'acquisition et cession temporaire de titres.

Pour plus d'informations sur les commissions effectivement facturées à l'OPCVM, se reporter au Document d'Informations Clés pour l'Investisseur.

Frais facturés à l'OPCVM	Assiette	Taux, barème Parts C	Taux, barème Parts I	Taux, barème Parts E
Frais de gestion (société de gestion,CAC, dépositaire, évaluateur, distribution, avocats)	Actif net	2,40% TTC maximum	1,20% TTC maximum	1% TTC maximum
Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	Non Significatif	Non Significatif	Non Significatif
Commissions de mouvements maximum perçues par la Société de Gestion	Prèlevement sur chaque transaction	Néant	Néant	Néant
Commissions de mouvements maximum perçues par le dépositaire	Prèlevement sur chaque transaction	de 0€ à 30€ TTC	de 0€ à 30€ TTC	de 0€ à 30€ TTC
Commission de surperformance	Actif net	15% de la performance au-dela de la performance du MSCI EMU Small Cap Net Return Index (dividendes réinvestis) sous réserve que la performance soit positive et dans le respect du principe du "high water mark" exposé ci-après.	15% de la performance au-dela de la performance du MSCI EMU Small Cap Net Return Index (dividendes réinvestis) sous réserve que la performance soit positive et dans le respect du principe du "high water mark" exposé ci-après.	15% de la performance au-dela de la performance du MSCI EMU Small Cap Net Return Index (dividendes réinvestis) sous réserve que la performance soit positive et dans le respect du principe du "high water mark" exposé ci-après.

Une quote-part des frais de fonctionnement et de gestion prélevés peut servir à rémunérer les intermédiaires chargés du placement des parts du Fonds.

Les frais mentionnés ci-dessous sont hors champ des blocs de frais évoqués ci-dessus :

- les contributions dues pour la gestion du Fonds en application du d) du 3° du II de l'article L. 621-5-3 du code monétaire et financier ;
- les impôts, taxes, redevances et droits gouvernementaux (en relation avec le Fonds) exceptionnels et non récurrents ;
- les coûts exceptionnels et non récurrents en vue d'un recouvrement des créances (ex : lehman, taxe Aberdeen..) ou d'une procédure pour faire valoir

un droit (ex : procédure d'action de classe « class action »).

Par ailleurs, des frais liés à la recherche au sens de l'article 314-21 du RGAMF peuvent être facturés à l'OPCVM.

L'information relative à ces frais est décrite en outre ex post dans le rapport annuel du Fonds.

annexes

Devise de comptabilité

L'euro.

Indication des changements comptables soumis à l'information particulière des porteurs

- Changement intervenu : Néant.
- Changement à intervenir : Néant.

Indication des autres changements soumis à l'information particulière des porteurs *(Non certifiés par le commissaire aux comptes)*

- Changement intervenu : Néant.
- Changement à intervenir : Néant.

Indication et justification des changements d'estimation et de modalités d'application

Néant.

Indication de la nature des erreurs corrigées au cours de l'exercice

Néant.

Indication des droits et conditions attachés à chaque catégorie de parts

Pour les parts C, E et I : les sommes distribuables sont égales au résultat net de l'exercice augmenté des reports à nouveau et majorées ou diminuées du solde des comptes de régularisation des revenus afférents à l'exercice clos.

Les sommes distribuables sont intégralement capitalisées chaque année.

annexes

2 évolution actif net

	31.12.2018	29.12.2017
Devise	EUR	EUR
Actif net en début d'exercice	**79 094 207,56**	**4 704 202,48**
Souscriptions (y compris la commission de souscription acquise à l'Opc)	73 062 515,42	84 218 972,14
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'Opc)	-58 929 513,84	-15 496 918,28
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	9 171 859,85	8 713 597,88
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-14 509 297,45	-2 923 062,92
Plus-values réalisées sur contrats financiers	-	-
Moins-values réalisées sur contrats financiers	-	-
Frais de transaction	-105 133,97	-10 699,00
Différences de change	-13 688,86	-276 731,45
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers :	-9 967 338,98	1 394 663,33
- Différence d'estimation exercice N	*-8 379 393,54*	*1 587 945,44*
- Différence d'estimation exercice N-1	*1 587 945,44*	*193 282,11*
Variations de la différence d'estimation des contrats financiers :	-	-
- Différence d'estimation exercice N	-	-
- Différence d'estimation exercice N-1	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-	-
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	-556 079,34	-1 236 100,11
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	-	-
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	-	-
Autres éléments	-	6 283,49
Actif net en fin d'exercice	**77 247 530,39**	**79 094 207,56**

3 compléments d'information

3.1. Instruments financiers : ventilation par nature juridique ou économique d'instrument

3.1.1. Ventilation du poste "Obligations et valeurs assimilées" par nature d'instrument

	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Obligations indexées	-	-
Obligations convertibles	-	-
Obligations à taux fixe	-	-
Obligations à taux variable	-	-
Obligations zéro coupons	-	-
Titres participatifs	-	-
Autres instruments	-	-

3.1.2. Ventilation du poste "Titres de créances" par nature juridique ou économique d'instrument

	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Bons du Trésor	-	-
Titres de créances à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs non financiers	-	-
Titres de créances à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs bancaires	-	-
Titres de créances à moyen terme NEU MTN	-	-
Autres instruments	-	-

3.1.3. Ventilation du poste "Opérations de cession sur instruments financiers" par nature d'instrument

	Titres reçus en pension cédés	Titres empruntés cédés	Titres acquis à réméré cédés	Ventes à découvert
Actions	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Autres instruments	-	-	-	-

3.1.4. Ventilation des rubriques de hors-bilan par type de marché (notamment taux, actions)

	Taux	Actions	Change	Autres
Opérations de couverture				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	-	-	-	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	-
Autres engagements	-	-	-	-
Autres opérations				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	-	-	-	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	-
Autres engagements	-	-	-	-

3.2. Ventilation par nature de taux des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	Taux fixe	Taux variables	Taux révisable	Autres
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	7 024 025,62
Passif				
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Hors-bilan				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

3.3. Ventilation par maturité résiduelle des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	0 - 3 mois	3 mois - 1 an	1 - 3 ans	3 - 5 ans	> 5 ans
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	7 024 025,62	-	-	-	-
Passif					
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
Hors-bilan					
Opérations de couverture	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-

3.4. Ventilation par devise de cotation ou d'évaluation des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

Cette ventilation est donnée pour les principales devises de cotation ou d'évaluation, à l'exception de la devise de tenue de la comptabilité.

Par devise principale	CHF	SEK	-	Autres devises
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	7 258 922,51	513 530,64	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
OPC	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Créances	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Autres actifs	-	-	-	-
Passif				
Opé. de cession sur inst. financiers	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Dettes	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Hors-bilan				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

3.5. Créances et Dettes : ventilation par nature

Détail des éléments constitutifs des postes "autres créances" et "autres dettes", notamment ventilation des opérations de change à terme par nature d'opération (achat/vente).

Créances Opérations de change à terme de devises :	**48 081,31**
Achats à terme de devises	-
Montant total négocié des Ventes à terme de devises	-
Autres Créances :	
Souscriptions à recevoir	31 593,29
Ventes reglements differes	16 488,02
-	-
-	-
-	-
Autres opérations	-
Dettes Opérations de change à terme de devises :	**931 568,18**
Ventes à terme de devises	-
Montant total négocié des Achats à terme de devises	-
Autres Dettes :	
Achats reglements differes	391 251,48
RACHAT à payer	352 157,23
Debiteurs et crediteurs divers	88 499,97
Frais provisionnes	80 011,52
Somme a payer	16 359,98
Frais dépositaire provisionnés	3 288,00

3.6. Capitaux propres

	Souscriptions		Rachats	
Catégorie de part émise / rachetée pendant l'exercice :	Nombre de parts	Montant	Nombre de parts	Montant
PART C / FR0013072097	160 197,104	24 545 655,67	393 678,4	58 686 895,91
PART I / FR0013280906	0,165	16 859,75	2,815	242 617,93
PART E / FR0013382470	49,61721	48 500 000,00	-	-
Commission de souscription / rachat par catégorie de part :		Montant		Montant
PART C / FR0013072097		-		-
PART I / FR0013280906		-		-
PART E / FR0013382470		-		-
Rétrocessions par catégorie de part :		Montant		Montant
PART C / FR0013072097		-		-
PART I / FR0013280906		-		-
PART E / FR0013382470		-		-
Commissions acquises à l'Opc par catégorie de part :		Montant		Montant
PART C / FR0013072097		-		-
PART I / FR0013280906		-		-
PART E / FR0013382470		-		-

3.7. Frais de gestion

Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes) en % de l'actif net moyen	%
Catégorie de part :	
PART C / FR0013072097	**2,32**
PART I / FR0013280906	**1,20**
PART E / FR0013382470	**1,00**

Commission de surperformance (frais variables) : montant des frais de l'exercice	**Montant**
Catégorie de part :	
PART C / FR0013072097	**16 359,98**
PART I / FR0013280906	**8 263,00**
PART E / FR0013382470	**-**
Rétrocession de frais de gestion :	
- Montant des frais rétrocédés à l'Opc	**109,12**
- Ventilation par Opc "cible" :	
- Opc 1	-
- Opc 2	-
- Opc 3	-
- Opc 4	-

3.8. Engagements reçus et donnés

3.8.1. Description des garanties reçues par l'Opc avec mention des garanties de capital.....**néant**
3.8.2. Description des autres engagements reçus et/ou donnés .....**néant**

3.9. Autres informations

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire :

- Instruments financiers reçus en pension (livrée)	-
- Autres opérations temporaires	-

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie :
Instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan :

- actions	-
- obligations	-
- titres de créances	-
- autres instruments financiers	-

Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine :

- actions	-
- obligations	-
- titres de créances	-
- autres instruments financiers	-

3.9.3. Instruments financiers détenus en portefeuille émis par les entités liées à la société de gestion (fonds) ou aux gestionnaires financiers (Sicav) et opc gérés par ces entités :

- opc	-
- autres instruments financiers	-

annexes

3.10. Tableau d'affectation du résultat *(En devise de comptabilité de l'Opc)*

Acomptes versés au titre de l'exercice

Date	Catégorie de part	Montant global	Montant unitaire	Crédit d'impôt totaux	Crédit d'impôt unitaire
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-

annexes

	31.12.2018	29.12.2017
Affectation du résultat	EUR	EUR
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	-	-
Résultat	-426 979,53	-3 129 124,18
Total	**-426 979,53**	**-3 129 124,18**

PART C / FR0013072097	31.12.2018	29.12.2017
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	-412 225,07	-3 117 266,30
Total	**-412 225,07**	**-3 117 266,30**
Information relative aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	**-**	**-**

PART I / FR0013280906	31.12.2018	29.12.2017
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	7 651,59	-11 857,88
Total	**7 651,59**	**-11 857,88**
Information relative aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	**-**	**-**

PART E / FR0013382470	31.12.2018	29.12.2017
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	-22 406,05	-
Total	**-22 406,05**	**-**
Information relative aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	**-**	**-**

annexes

3.11. Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes

(En devise de comptabilité de l'Opc)

Acomptes sur plus et moins-values nettes versés au titre de l'exercice

Date	Montant global	Montant unitaire
-	-	-
-	-	-
-	-	-
-	-	-
-	-	-

annexes

	31.12.2018	29.12.2017
Affectation des plus et moins-values nettes	EUR	EUR
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-5 648 618,85	12 089 593,45
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
Total	**-5 648 618,85**	**12 089 593,45**

PART C / FR0013072097	31.12.2018	29.12.2017
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-5 247 416,92	12 069 103,69
Total	**-5 247 416,92**	**12 069 103,69**
Information relative aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	-	-
Distribution unitaire	-	-

PART I / FR0013280906	31.12.2018	29.12.2017
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-201 471,94	20 489,76
Total	**-201 471,94**	**20 489,76**
Information relative aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	-	-
Distribution unitaire	-	-

annexes

PART E / FR0013382470	31.12.2018	29.12.2017
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-199 729,99	-
Total	**-199 729,99**	**-**
Information relative aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	-	-
Distribution unitaire	-	-

3.12. Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques du FCP au cours des 5 derniers exercices

Date de création du Fonds : le 31 décembre 2015

Devise EUR	**31.12.2018**	29.12.2017	30.12.2016	-	-
Actif net	**77 247 530,39**	79 094 207,56	4 704 202,48	-	-

PART C / FR0013072097 — Devise de la part et de la valeur liquidative : EUR

	31.12.2018	29.12.2017	30.12.2016	-	-
Nombre de parts en circulation	**253 892,452**	487 373,748	37 992,941	-	-
Valeur liquidative	**110,96**	158,6	123,81	-	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	**-**	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)*	**-**	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) (1)	**-**	-	-	-	-
Capitalisation unitaire*	**-22,29**	18,36	12,15	-	-

** Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.*

(1) En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

PART I / FR0013280906 — Devise de la part et de la valeur liquidative : EUR

	31.12.2018	29.12.2017	30.12.2016	-	-
Nombre de parts en circulation	**14,888**	17,538	-	-	-
Valeur liquidative	**72 675,69**	102 202,38	-	-	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	**-**	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)*	**-**	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) (1)	**-**	-	-	-	-
Capitalisation unitaire*	**-13 018,56**	492,18	-	-	-

** Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.*

(1) En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

PART E / FR0013382470 Devise de la part et de la valeur liquidative : EUR

	31.12.2018	29.12.2017	30.12.2016	-	-
Nombre de parts en circulation	**49,617**	-	-	-	-
Valeur liquidative	**967 252,44**	-	-	-	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	**-**	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)*	**-**	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) (1)	**-**	-	-	-	-
Capitalisation unitaire*	**-4 477,01**	-	-	-	-

** Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.*

(1) En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

4 inventaire au 31.12.2018

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
Valeurs mobilieres						
Action						
FR0010220475	ALSTOM	PROPRE	104 362,00	3 680 847,74	EUR	4,77
BE0003790079	BARCO	PROPRE	44 524,00	4 403 423,60	EUR	5,70
FR0000035164	BENETEAU	PROPRE	210 353,00	2 414 852,44	EUR	3,13
IT0005252728	BREMBO SPA CURNEO	PROPRE	245 146,00	2 180 573,67	EUR	2,82
FR0000130692	CHARGEURS	PROPRE	14 500,00	243 600,00	EUR	0,32
CH0012142631	CLARIANT (NAMEN)	PROPRE	159 242,00	2 556 294,06	CHF	3,31
IT0004053440	DATALOGIC	PROPRE	224 897,00	4 587 898,80	EUR	5,94
DE000A2GS5D8	DERMAPHARM HOLDING SE	PROPRE	67 343,00	1 528 686,10	EUR	1,98
FR0010099515	ECA SA	PROPRE	31 366,00	309 268,76	EUR	0,40
FR0000038259	EUROFINS SCIENTIFIC	PROPRE	9 782,00	3 188 932,00	EUR	4,13
FR0013295789	FRANCOIS FERES	PROPRE	33 000,00	1 154 835,00	EUR	1,49
IT0005279143	GIMA TT SPA	PROPRE	86 836,00	566 344,39	EUR	0,73
FR0000066755	HAULOTTE GROUP	PROPRE	60 328,00	532 696,24	EUR	0,69
DE000A161408	HELLOFRESH SE	PROPRE	170 741,00	1 043 227,51	EUR	1,35
DE000KGX8881	KION GROUP	PROPRE	82 594,00	3 661 392,02	EUR	4,74
BE0165385973	MELEXIS	PROPRE	23 790,00	1 210 911,00	EUR	1,57
FR0010353888	MGI DIGITAL GRAPHIC TECHNOLOGY	PROPRE	13 067,00	527 906,80	EUR	0,68
SE0000526626	MICRO SYSTEMATION AB	PROPRE	94 715,00	513 530,64	SEK	0,66
FR0000053514	PCAS	PROPRE	131 952,00	1 728 571,20	EUR	2,24
DE0006916604	PFEIFFER VACUUM TECHNOLOGY AG	PROPRE	19 116,00	2 077 909,20	EUR	2,69
NL0012169213	QIAGEN NV	PROPRE	120 910,00	3 588 608,80	EUR	4,65
DE0007010803	RATIONAL AG	PROPRE	5 510,00	2 732 960,00	EUR	3,54
FR0000039091	ROBERTET S.A.	PROPRE	2 278,00	1 198 228,00	EUR	1,55
AT0000922554	ROSENBAUER INTERNATIONAL	PROPRE	27 772,00	924 807,60	EUR	1,20
CH0014284498	SIEGFRIED HOLDING AG	PROPRE	15 772,00	4 702 628,45	CHF	6,09

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
FR0012938884	SOLOCAL GROUP SHARE FROM REVERSE SPLIT	PROPRE	349 920,00	176 184,72	EUR	0,23
FR0012757854	SPIE SA	PROPRE	55 520,00	643 476,80	EUR	0,83
FR0004188670	TARKETT - W/I	PROPRE	179 861,00	3 151 164,72	EUR	4,08
FR0000031577	VIRBAC SA	PROPRE	27 169,00	3 091 832,20	EUR	4,00
NL0000395317	WESSANEN NV	PROPRE	232 980,00	1 860 345,30	EUR	2,41
FR0011981968	WORLDLINE	PROPRE	83 648,00	3 529 945,60	EUR	4,57
Total Action				***63 711 883,36***		***82,48***
O.P.C.V.M.						
FR0000003964	SG MONETAIRE PLUS	PROPRE	311,00	7 395 108,28	EUR	9,57
Total O.P.C.V.M.				***7 395 108,28***		***9,57***
Total Valeurs mobilieres				***71 106 991,64***		***92,05***
Liquidites						
AUTRES						
	DEBITEUR DIV EUR	PROPRE	0,00	-88 499,97	EUR	-0,11
	FRAIS DÉPO SUR TRANS	PROPRE	0,00	-3 288,00	EUR	-0,00
Total AUTRES				***-91 787,97***		***-0,12***
BANQUE OU ATTENTE						
	ACH DIFF OP DE CAPI	PROPRE	0,00	-352 157,23	EUR	-0,46
	ACH DIFF TITRES EUR	PROPRE	0,00	-391 251,48	EUR	-0,51
	BANQUE EUR SGP	PROPRE	0,00	7 024 025,62	EUR	9,09
	SOUS RECEV EUR SGP	PROPRE	0,00	31 593,29	EUR	0,04
	VTE DIFF TITRES EUR	PROPRE	0,00	16 488,02	EUR	0,02
Total BANQUE OU ATTENTE				***6 328 698,22***		***8,19***
FRAIS DE GESTION						
	PRCOMGESTFIN	PROPRE	0,00	-60 549,55	EUR	-0,08
	PRCOMGESTFIN	PROPRE	0,00	-18 329,94	EUR	-0,02
	PRCOMGESTFIN	PROPRE	0,00	-1 132,03	EUR	-0,00
	PRN-1COMVARIABLEACQU	PROPRE	0,00	-16 359,98	EUR	-0,02
Total FRAIS DE GESTION				***-96 371,50***		***-0,12***
Total Liquidites				***6 140 538,75***		***7,95***
Total QUADRIGE EUROPE MIDCAPS				**77 247 530,39**		**100,00**